



Mise au placard et bientôt plus d'emploi suite à une fusion

Par **doun0106**, le **26/01/2010** à **16:23**

Bonjour,rrnrnJe vous récapitule ma situation.rnJe suis en cdd à terme imprécis depuis 07/2006 en remplacement d'une personne en invalidité depuis 09/2009. L'association où je travail fusionne avec une autre au 01/01/2010. J'ai été reçue (par mon association employeur initial) en 11/2009 pour m'informer que suite à la restructuration ma situation ne changeait pas et que je restais à tps pleins. A la rentrée en 2010 après la fusion, j'apprends (par bruit de couloir) que mon nouvel employeur licencie la personne en invalidité et va mettre fin à mon CDD (prétextant que mon poste est supprimé) (je précise qu'un protocole d'accord de fusion a été signé en mentionnant qu'aucun poste ne serait supprimé et aucun licenciement engagé).Un autre poste sera crée suite a ce licenciement et je ne serais pas prioritaire car cdd et pas d'ancienneté dans la nouvel assos. La procédure de licenciement à commencé le 18 janvier 2010 (1ere visite à la médecine du travail),le poste crée est déjà à pourvoir, des formations suite à la restructuration sont faites et je ne suis pas conviée et je ne suis toujours pas informée officiellement de ma fin de cdd. Ma question est la suivante : Même si juridiquement je ne peut rien faire car mon cdd va s'arrêter, est ce normal d'agir ainsi et de laisser le salarié de côté sans rien lui dire ?rnJ'espère avoir été claire dans mes explications et vous remercie d'avance pour votre réponse.